MAIRIE D'OUGNEY-DOUVOT

Place de la Mairie
25640 OUGNEY-DOUVOT

BULLETIN D'INFORMATION

N° 34 – DECEMBRE 2025

RECENSEMENT POPULATION JANVIER 2026

(pour les communes de moins de 10 000 habitants)

En 2026, OUGNEY DOUVOT réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 JANVIER 2026

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **15/01/2026** ?
Contactez la commune : **Permanence Mairie le mardi après midi.**

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Par exemple, grâce aux résultats du recensement de la population, nous avons **pu entretenir les rues de la commune, rénover la mairie et la salle des fêtes, aménager une aire de jeux**.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : **Le premier adjoint, Michel CARTIER.**

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

FETES de FIN d'ANNEE

Comme l'année dernière, le colis des ainés fera l'objet d'une distribution avant Noel pour ceux qui auront choisi cette option et pour les autres, le repas avec le conseil municipal aura lieu le dimanche 14 décembre 2025 au restaurant à Champlive

Pour les plus jeunes, et tous ceux qui auront envie de prendre part à cette réjouissance, le père Noel devrait venir faire sa tournée à Douvot le dimanche 21 Décembre vers 15 h dans la salle de convivialité.

DIVERS

Les réunions du Conseil municipal sont ouvertes au public et l'ordre du jour est affiché dans les tableaux d'affichage de la commune.

Les comptes rendus sont également affichés dans les mêmes tableaux et sont également disponibles sur le site internet de la commune : **www.ougney-douvot.com**
N'hésitez pas à surfer sur le site.

Tél : 03.81.63.21.66. E-mail : mairie.ougney.douvot@gmail.fr
Site internet : www.ougney-douvot.com
(Photos : Jean Roullier)